



## Fédération des associations professionnelles nationales des Militaires du XXIème siècle

### COMMUNIQUÉ

### « Feuille de route sociale » pour les armées

Le 11 avril 2016, un protocole pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers pour les forces de sécurité intérieure a été conjointement signé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur, les organisations syndicales de la Police Nationale et le Conseil de la Fonction Militaire de la Gendarmerie Nationale.

Ce protocole, faisant suite à la mesure baptisée "feuille de route sociale" initiée par Monsieur le Président de la République en octobre 2015, a pour but de prendre en compte les difficultés rencontrées par ces deux forces (Gendarmerie – Police) dans l'exercice des missions de sécurité, de protection des Français ainsi que le fort taux d'engagement notamment ces derniers temps (lutte contre le terrorisme, COP 21, Euro 2016, mouvements sociaux, etc.).

MiliXXI demande à Monsieur le Ministre de la défense, par souci d'équité, qu'un protocole similaire pour l'ensemble des armées et formations rattachées soit mis en place indépendamment du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations reconnaissant ainsi leur fort engagement au profit de la sécurité, la protection de nos concitoyens et du territoire Français notamment depuis janvier 2015.

Aussi, tout en souhaitant y être associée, MiliXXI demande que ce protocole soit élaboré en collaboration avec le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (ou son Groupe de Liaison au regard des délais contraints) et la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense.

---

MiliXXI ®

Fédération (Loi 1901) déclarée (W343019351) JORF du 13 février 2016 (758-34) - APNM (Code de la défense) déclarée le 25 février 2016 (230093)

[www.milixxi.org](http://www.milixxi.org) – <https://www.facebook.com/milixxi> – <https://twitter.com/MiliXXIfederal>

MiliXXI – 41 rue du 92ème bataillon de Génie 33160 Saint Médard en Jalles

(Siren 819069477 – Siret 81906947700019)

De cette manière, des propositions concrètes liées à la condition des militaires (ancrage des officiers supérieurs à la catégorie A+ dès le grade de commandant, facilitation de l'accès à l'échelle de solde n°4 pour les sous-officiers, amélioration de la situation financière des militaires du rang, etc.) pourront être présentées à l'ensemble de la communauté militaire dès la 96ème session du CSFM.

**Contact Presse : 06.07.50.98.39**

---

**MiliXXI** ®

Fédération (Loi 1901) déclarée (W343019351) JORF du 13 février 2016 (758-34) - APNM (Code de la défense) déclarée le 25 février 2016 (230093)

[www.milixxi.org](http://www.milixxi.org) – <https://www.facebook.com/milixxi> – <https://twitter.com/MiliXXIfederal>

MiliXXI – 41 rue du 92ème bataillon de Génie 33160 Saint Médard en Jalles

(Siren 819069477– Siret 81906947700019)